



Cercle de l'Aviron de Chalon Sur Saône

Fédération Française d'Aviron - Ligue Bourgogne Franche Comté

Obligatoire
nouveau
adhérents

BULLETIN D'INSCRIPTION

Retraite Sportive

SAISON 2017 / 2018

Inscription Renouvellement



Nom Prénom

Né(e) le Sexe F M

Adresse

Code Postal Ville

Tel Mobile de l'adhérent Mail de l'adhérent

(Ecrire très lisiblement – votre licence vous sera transmise par mail ainsi que toutes les infos du club)

Taille de Tee-Shirt : S , M , L , XL , XXL

L'attestation de licence vous parviendra par courriel à votre adresse électronique indiquée ci-dessus. Vous pourrez aussi la télécharger au format pdf et l'imprimer à tout moment et en tout lieu à partir de votre espace personnel sur le site avironfrance.fr.

✉ Pour confirmer l'adresse électronique envoyer à secretariat.cercle.aviron@gmail.com une demande d'inscription.

Si vous n'avez pas d'adresse électronique, vous pourrez obtenir votre attestation de licence par l'intermédiaire du club. Droit d'accès à l'information : Les données vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi n°7817 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978. Il vous est possible d'exercer votre droit d'accès et de vérification dans les conditions visées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978.

La cotisation comprend :

- La licence fédérale et l'assurance individuelle, Assurance complémentaire I.A. Sport +*
- L'initiation et le perfectionnement technique
- L'accès aux équipements et l'utilisation du matériel spécifique à la pratique de l'aviron aux horaires indiqués.
- Un Tee-Shirt CAC

*Assurance complémentaire I.A. Sport + :

Voir la Notice individuelle MAIF- FFA (téléchargeable sur le site du CAC)- Si vous choisissez de souscrire à l'assurance complémentaire optionnelle, le montant (10.79 € pour la saison 2017-2018) doit être ajouté au montant de la cotisation et doit être réglé lors de l'inscription

TARIFS*

Droit d'entrée	Etre affilié à la Retraite Sportive Chalonnaise	
Licence Annuelle		61€

* Règlement possible en 2 fois :

1^{er} chèque le mois de l'inscription

Chèques à l'ordre du Cercle de l'Aviron de Chalon - Chèques vacances – Coupons sports

NOTA :

1) Toute inscription est définitive et correspond à une adhésion à une association de loi de 1901 et non pas à un paiement de prestations. Aucun remboursement, même partiel, ne pourra donc être effectué

ENGAGEMENTS

- J'ai pris connaissance des règles de sécurité affichées.
- J'ai pris connaissance de la charte loisir, des horaires et des séances proposées 2017.2018 dans le document ci-joint (document à garder).
- Je m'engage à vérifier que ma condition physique ne s'expose pas à des risques médicaux lors de la pratique de l'aviron.
- Je certifie savoir nager 50 mètres en eau profonde et être capable de m'immerger.
- * Je m'engage avoir répondu par la négative au questionnaire de Santé « QS-SPORT » dans le cas contraire fournir un certificat médical.
- Je m'engage à me conformer aux règlements établis par les statuts, aux modalités de fonctionnement du Club, et aux décisions du Comité directeur.
- Je m'engage à respecter le matériel du club.
- Je m'engage à respecter l'utilisation des locaux, vestiaires, sanitaires suivant les règles établies par le Grand Chalon et le CAC.
- Autorise le CAC à utiliser mon image dans le cadre d'articles d'aviron publiés dans la presse ou sur internet.
- Je m'engage à fournir un dossier complet avant toute sortie sur l'eau et accès à la salle de musculation.

Signature de l'adhérent
Mention « lu et approuvé »

* Concerné par le renouvellement de licence.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

Le sportif, ou son représentant légal (pour les mineurs), renseigne un questionnaire de santé dont le contenu sera précisé par arrêté du ministre chargé des sports lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé.

Le questionnaire de santé permettant le renouvellement de la licence à partir du 1er juillet 2017 est intitulé « QS-SPORT ». Ce questionnaire a été homologué, il est donc disponible sous la forme d'un formulaire Cerfa n°15699*01.

Le QS-SPORT ne doit pas être remis à la fédération lors de la demande de renouvellement de la licence. Le sportif ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.

PIECES A JOINDRE

Le bulletin d'inscription complété.....	<input type="checkbox"/>
Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents	<input type="checkbox"/>
Nouveaux licenciés : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron (OBLIGATOIRE) à fournir au Groupe Chalonnais de la Retraite Sportive.	<input type="checkbox"/>
Renouvellement de licence : Atteste avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Dans le cas contraire fournir un certificat médical. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.	<input type="checkbox"/>
Je souhaite – ne souhaite pas (rayer la mention inutile) souscrire à l'assurance Complémentaire I.A. Sport+ proposée par la FFA.....	<input type="checkbox"/>